

Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Delpech, 26 mars 1866

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

5 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (8)

Collation5 p. (323r, 324v, 325r, 326v, 327r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Delpech, 26 mars 1866, Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris, FG 15 (8)

Consulté le 25/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45456>

Copier

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [26 mars 1866](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Delpech, Alphonse \(1821-1902\)](#)

Lieu de destination Amiens (Somme)

Description

Résumé Sur l'affaire Jacquet. Godin transmet à Delpech les pièces relatives à un procès qu'il veut intenter à Jacquet auprès de la cour d'Amiens. Godin résume l'affaire : Godin a conclu une convention avec Jacquet en janvier 1865 pour exploiter ses brevets ; Jacquet est venu à l'usine de Guise de février à août 1865 pour faire fabriquer ses appareils ; il s'installa à Paris pour vendre lui-même ses produits ; il choisit des émaux décoratifs qui n'offrent pas de garanties hygiéniques ; il fit analyser ces émaux par Salvetat, qui les jugea dangereux pour la santé, et il lui intenta un procès en lui réclamant 800 000 F ; il obtint un arrêté du maire de Reims interdisant la vente d'appareils Jacquet ; le tribunal de Vervins a ordonné une expertise ; Godin n'accepte pas l'expertise et fait appel car Jacquet a choisi lui-même l'émail dont il ne s'est jamais plaint. Godin voit dans l'affaire Jacquet la main des agents d'Esther Lemaire par l'entremise de Vigerie, son ancien comptable. Jacquet a demandé à Godin des marchandises d'une valeur de 10 000 F et refuse de les payer, bien qu'un seul des sept appareils fabriqués soit concerné par le procès ; Godin a fabriqué 20 000 F de marchandises qu'il n'est pas nécessaire d'émailler ; si les marchandises ne convenaient pas à Jacquet, il aurait pu lui en faire part. Godin juge que le concours de monsieur Dauphin va lui être nécessaire dans cette affaire dans laquelle Jacquet se présente comme le défenseur de l'intérêt public sacrifiant ses propres intérêts et fait passer Godin pour un empoisonneur public. Godin juge que l'arrêté de Reims, qui interdit la vente de tous ses ustensiles de cuisine, dépasse le but qu'il s'est fixé et lui cause un préjudice ; il veut restreindre l'interdiction aux seuls appareils Jacquet. Il demande son avis à Delpech. Dans le post-scriptum, Godin informe Delpech qu'il ajoute à son envoi des lettres de messieurs Didier et Houlon de Reims.

Mots-clés

[Appareils de chauffage](#), [Appareils de cuisson](#), [Brevets d'invention](#), [Consultation juridique](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#), [Santé](#)

Personnes citées

- [Dauphin, Albert \(1827-1898\)](#)
- [Didier-Demanche et Cie](#)
- [Houlon \[monsieur\]](#)
- [Jacquet, François Alphonse](#)
- [Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)
- [Salvetat, Alphonse Louis \(1820-1882\)](#)
- [Vigerie, A.](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Lieux cités

- [Londres \(Royaume-Uni\)](#)
- [Reims \(Marne\)](#)
- [Vervins \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

